



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

GAL Vallée du Loir – Mardi 17 janvier 2023

Compte-rendu de réunion de 9 pages

18h – Présentiel et visio-conférence

Le 17 janvier 2023 en présentiel au PETR de la Vallée du Loir à Vaas et en visio-conférence, le GAL Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni.

Appel des membres du GAL et vérification du quorum.

	En personne
	En visio

COLLEGE PUBLIC (9 membres)			
		Présent(s)	Pouvoir de vote
Jean-Claude Boiziau	Titulaire	1	
Nadine Grelet-Certenais	Titulaire		
Jean -Pierre Guichon	Titulaire		1
Nastasia Lewandowski	Titulaire	1	
Catherine Chevallier	Titulaire		
Jacqueline Manceau	Titulaire		
Christian Lelarge	Titulaire		
Christiane Martin	Titulaire	1	
Emile Guillon	Titulaire	1	
Christophe Libert	Suppléant		
Régis Dangremont	Suppléant		
Carine Menage	Suppléant		
Juliette Blind	Suppléant		
Pascal Marie	Suppléant		
Jean Gouband	Suppléant	1	De JP Guichon
Valérie Iglesias	Suppléant		
Hervé Roncières	Suppléant		
TOTAL		5 Présents	5 votants

COLLEGE PRIVE (10 membres)			
		Présent(s)	Pouvoir de vote
Charles Mathieu	Titulaire	1	
Francis Dorlencourt	Titulaire		1
Pierre Gauvain	Titulaire		
Odile Gautier	Titulaire		
Xavier De Marnhac	Titulaire		1
Aurore Morin	Titulaire		
Jean Vergnaud	Titulaire	1	
Magali Pichon	Titulaire		
Shelly De Vito	Titulaire	1	
Françoise Masse	Titulaire		
Eric Cachan	Suppléant	1	De Francis Dorlencourt
Michèle Ducreux	Suppléant		
Marie Allard	Suppléant		
Olivier Beurdouche	Suppléant		
Jean-Bernard Sauvage	Suppléant		
André Guicheteau	Suppléant	1	De Xavier DMarnhac
	TOTAL	5 présents	5 votants

Nombre de présents : 10



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Nombre de présents ayant voix délibérante : 10

Nombre de votants du collège privé : 5

Etaient présents également :

- Marie Permingeat (Chargée de mission LEADER)
- Aimie Leclerc (Gestionnaire LEADER)
- Sophie Rychlicki (Directrice du PETR)
- (Temporairement) : Véronique Richard, Directrice de la SPL Vallée du Loir Tourisme
- (Temporairement) : Lison Laidet, Cheffe de projet « Petites Villes de Demain », CC Loir Lucé-Bercé

La Région et l'ASP sont excusées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, suivie d'une présentation de l'ordre du jour :

01/ Validation du compte-rendu du comité de programmation du 19/10/22

02 / Dossiers pour avis de principe (4)

03/ Dossiers pour programmation (3)

04/ Suivi de l'enveloppe et informations région

05/ Programmation 2023-2027 et continuité du programme

01/ Validation du compte-rendu du comité de programmation du 19/10/22

Le compte-rendu du comité de programmation du 19/10/2022, envoyé aux membres du comité de programmation en amont de la réunion, est validé à l'unanimité.

02/ Dossiers pour avis de principe

1- Dossier RPD1902 22 CR052 0098

« **Valorisation de l'itinérance douce et développement de l'offre vélo en Vallée du Loir** » (Fiche-Action 1)

Porté par la SPL Vallée du Loir Tourisme. Montant sollicité : 14 513,96 € (80% du total du projet).

Véronique Richard, directrice de la SPL Vallée du Loir Tourisme présente le dossier. Il s'agit de l'achat de matériel, dont un vélo pliable électrique et un vélo-cargo (triporteur), logotés aux couleurs de l'Office de Tourisme, et de petit matériel pour promouvoir l'itinérance douce en Vallée du Loir. Le matériel acheté comprend des éco-compteurs, qui n'existent pas encore en VDL et qui permettront, par le biais d'un logiciel inclus, de suivre le nombre de vélos empruntant les sentiers de la VDL.

Mme Richard sort de la salle pour le vote. Il n'y a pas de conflit d'intérêt sur ce dossier.

Avis : Le comité de programmation vote à l'unanimité pour un avis favorable et attribue une note de 08/10 selon la grille de sélection.

2- Dossier RPD1902 22 CR052 0155

« **Accueil vélos au camping municipal** » (Fiche-Action 1)

Porté par la mairie de La Chartre-sur-Le-Loir. Montant sollicité : 7 345 € (51,8 % du total du projet).



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Lison Laidet, Cheffe de Projet « Petites Villes de Demain » à la Communauté de Communes Loir Lucé-Bercé présente le dossier. Il s'agit de l'achat de deux cabanes légères ainsi que d'une cuisine mobile dédiées aux cyclotouristes présents dans le camping municipal. Le matériel est prévu spécifiquement pour résister aux inondations (camping en zone inondable) et pour répondre aux besoins spécifiques des cyclotouristes. La question de la sécurité des vélos est abordée par le GAL, question qui est en cours d'étude par la mairie et des alternatives en dur cadencées seront proposées en attendant la construction d'un local spécial prévu pour cet effet.

Mme Laidet sort de la salle pour le vote. Il n'y a pas de conflit d'intérêt sur ce dossier.

Avis : Le comité de programmation vote à l'unanimité pour un avis favorable et attribue une note de 10/10 selon la grille de sélection.

3 – Dossier RPD L1902 22 CR052 0096

« **Malices au Pays 2023** » (Fiche action 8)

Porté par le PETR Pays Vallée du Loir. Montant sollicité : 17 366,47 € (66,30% du total du projet).

Marie Permingeat présente le dossier. Il s'agit de l'organisation d'un festival jeune public en Vallée du Loir, gratuit et à destination de tous les jeunes du territoire. Il se tiendra dans 7 « petites » communes (Crosnières, Le Lude, Requeil, Pontvallain, La Flèche, Marçon, Montval-sur-Loir) et innove en créant un partenariat avec le Centre Social de la Communauté de Communes Sud Sarthe. Une variété d'artistes présentera des spectacles en lien avec l'ombre et la lumière.

Au titre de la prévention des conflits d'intérêts, les membres du collège public siégeant dans le comité syndical du PETR sortent de la salle et coupent leur visio le cas échéant, et ne prennent pas part au vote.

Avis : Le comité de programmation vote à l'unanimité pour un avis favorable et attribue une note de 08/10 selon la grille de sélection.

4 – Dossier RPD L22 CR052 0015

« **Actions du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR pour la période 2021-2022** » (Fiche action 6)

Porté par le PETR Pays Vallée du Loir. Montant sollicité : 11 947,52 € (26,1% du projet).

Marie Permingeat et Sophie Rychlicki présentent le dossier. Il s'agit de la mise en place de trois des vingt-six actions présentes dans le PCAET du PETR : les actions de communication pour promouvoir la PTRE, la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables (par le prestataire Axenne) ainsi qu'une expérimentation « Village Durable » par le CPIE de la Vallée du Loir à Crosnières.

Au titre de la prévention des conflits d'intérêts, les membres du collège public siégeant dans le comité syndical du PETR ainsi que Sophie Rychlicki sortent de la salle et coupent leur visio le cas échéant, et ne prennent pas part au vote.

Avis : Le comité de programmation vote à l'unanimité pour un avis favorable et attribue une note de 08/10 selon la grille de sélection.

De même qu'au comité du 19/10/2022, la sélection des dossiers pour avis de principe a soulevé la question de l'effet levier du financement LEADER : dans quelle mesure l'aide peut-elle être un effet levier si elle est accordée des années après le dépôt du dossier et que le projet a commencé (voire



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

est terminé). Comment noter de manière plus nuancée ? Marie a confirmé que la création d'un comité technique pour réfléchir à la sélection des dossiers serait l'une des missions principales pour ce début d'année du nouveau/de la nouvelle chargé.e de mission LEADER. D'autre part, les documents rassemblés jusqu'alors par Marie seront envoyés au GAL pour alimenter leur réflexion en amont de ce travail de groupe.

03/ Dossiers pour programmation

1- Dossier RPDL190219CR052 0229

« **Aménagement d'une guinguette** » (Fiche Action 9)

Porté par la commune de Thorée-les-Pins

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 17 décembre 2019 avec une note de 8/10. **Après instruction par les services de la Région, le dossier est validé avec un montant d'aide Leader de 17 360,18 €.** Le montant a été diminué par rapport à ce qui avait été demandé à l'origine à cause de vices de procédures dans la passation de la commande publique. Il n'y a pas de conflit d'intérêt sur ce dossier. **Les membres du comité de programmation le valident.**

2 - Dossier RPDL190218CR052 0295

« **Rénovation de l'éclairage public** » (Fiche Action 6)

Porté par la commune de Courcelles-la-Forêt

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 23 avril 2019 avec une note de 8/10. **Après instruction par les services de la Région, le dossier est validé avec un montant d'aide Leader de 7 447,35 €.** Il n'y a pas de conflit d'intérêt sur le dossier. **Les membres du comité de programmation le valident.**

3 - Dossier RPDL190220CR052 0051

« **Requalification de l'éclairage public** » (Fiche Action 6)

Porté par la commune de Cérans-Foulletourte

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 09 mars 2021 avec une note de 9/10. **Après instruction par les services de la Région, le dossier est validé avec un montant d'aide Leader de 27 165,92 €.** Il n'y a pas de conflit d'intérêt sur le dossier. **Les membres du comité de programmation le valident.**



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

04 / Suivi de l'enveloppe

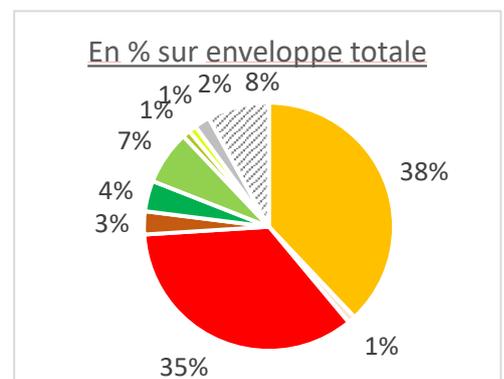
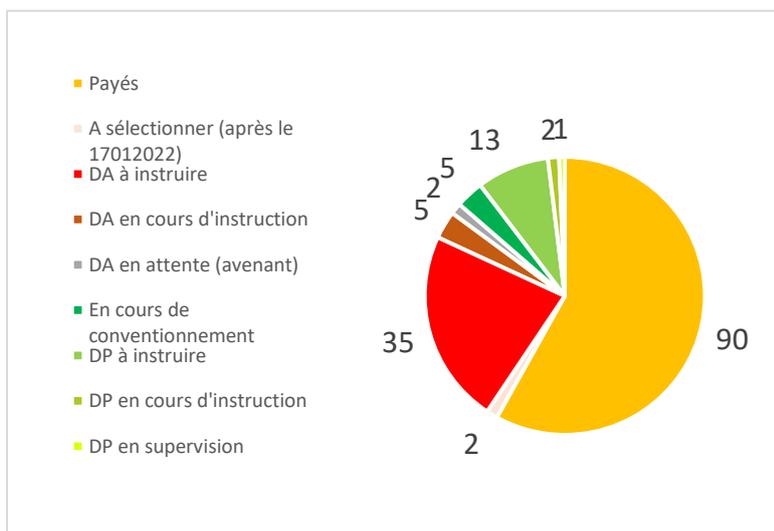
Le contenu du tableau ci-dessous est présenté.

Montant total de l'enveloppe	2 815 127,00 €
Total crédits engagés théorique	2 608 353,06 € (93%)
Total autorisations de paiement	1 082 572,81 € (38,46 %)
Total crédits engagés en attente instruction DP déposée	228 386,99€ (8 %) dont 20 000€ en supervision (1%)
Au 1 ^{er} avril 2023: total crédits en attente de paiement	359 357,56 € (13%) = 50% de l'enveloppe programmée et paiements demandés*
Consommation théorique engagée en %	92,65 %

Plusieurs éléments sont à noter :

- A la suite de la sélection des dossiers de ce jour, 92,65 % de l'enveloppe du GAL est sélectionnée et les dossiers envoyés à la région. Afin de suivre les consignes régionales de stopper la sélection des dossiers, les 7,35% restant de l'enveloppe ne seront pas sélectionnés.
- En comptant les trois projets venant d'être programmés, **50,24% de l'enveloppe du GAL est maintenant programmée.** Il est prévu que toutes les demandes de paiement correspondantes soient envoyées à la région avant le 30 avril 2023, afin de remplir l'objectif régional de paiement de 50% des enveloppes de chaque GAL au 30 septembre 2023 sur la base des demandes de paiement envoyées avant le 30/04/2023.

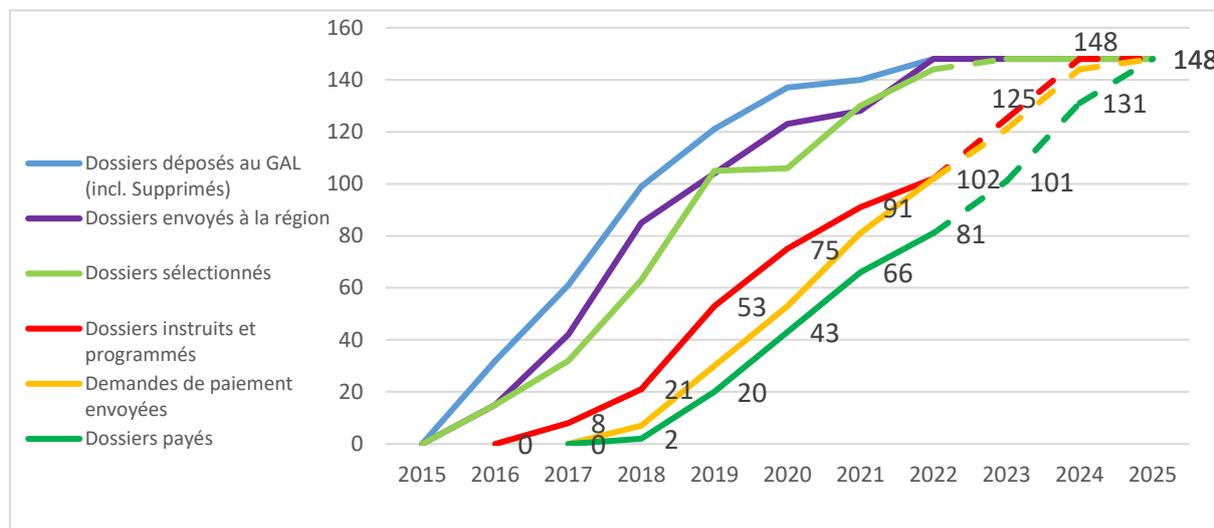
Les graphiques suivants représentent l'état des dossiers ainsi que l'évolution du cycle des dossiers au fil de la programmation. La partie grisée sur le camembert de droite représente les 8% de l'enveloppe non sélectionnés.





CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Avancement des dossiers sur la programmation - (chiffres cumulés – n'inclut pas les dossiers d'animation du GAL)



Il faudrait que 20 demandes de paiement soient instruites sur 2023, 30 sur 2024 et 17 sur 2025 pour solder tous les dossiers présentés par le PETR.

Possible réduction de l'enveloppe - la région a prévenu les GAL des Pays de la Loire que l'objectif réalisable d'instruction des dossiers se plaçant à 80% de l'enveloppe totale de la région, il était possible que 20% de cette enveloppe soit transférée sur une autre mesure du FEADER (la transmission agricole) afin de ne pas perdre ses fonds. La répartition de la réduction des enveloppes se fera en fonction du taux de programmation dans chaque GAL et sera communiquée d'ici à fin janvier 2023. Le PETR a commencé à réfléchir à un plan d'action, qui sera communiqué à la région une fois les chiffres annoncés. Il est prévu dans tous les cas de prioriser les porteurs privés qui pourraient se trouver en difficulté de trésorerie.

Point avenant 7 sur la modification des critères de la FA5 - la région a communiqué au GAL que les capacités humaines de l'ASP se trouvant nulles (0), la préparation et signature de l'avenant se trouverait compromis. Si l'avenant n'était pas mis en place, trois projets se verraient devenir inéligibles à une subvention (Bus France Service du Centre Social du Grand Lucé ; conception du site Loircowork de la CCLLB et Animation de l'espace coworking de la CCLLB). Une communication officielle a été demandée à la région. Ce point est donc en attente de résolution.

Les chiffres régionaux et nationaux qui avaient été présentés par la région lors des présidents de GAL sont ensuite présentés.

Chiffres au 01/11	Taux de sélection	Taux de programmation	Taux d'engagement	Taux d'AP	Taux de paiement
Moyenne régionale	83%	59 %	53 %	34 %	33 %
En montant	48 M€	34 M€	31 M€	20M €	19M €
Meilleur résultat	101%	78 %	75 %	61 %	61%



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Résultat le plus faible	61%	16 %	15%	1%	1%
GAL PVDL (chiffres au 17/01/2023)	92,65%	51%	40 %	38%	33%

Total de LEADER investi par habitant par commune

Les résultats du calcul sont présentés.

- Investis à niveau du territoire du Pays (projets PETR et Office de Tourisme): 13,47 €/ hab
- Investi par la CCPF sur des projets CC: 1,48 €/hab
- Investi par CCSS sur des projets CC: 9,13 €/hab
- Investi par CCLLB sur des projets CC: 5,90 €/hab

A cela s'ajoutent les projets portés par les communes qui ont présenté des projets.

A noter que les résultats comptent sur le fait que tous les projets présentés soient instruits et payés. Voir le détail du calcul sur l'annexe envoyée avec ce compte-rendu.

Nom commune	Communauté de Commune	Total par habitant par commune
La Chapelle-aux-Choux	CC Sud Sarthe	193,70 €
Thoiré-sur-Dinan	CC Loir-Lucé-Bercé	126,01 €
Crosnières	CC Pays Fléchois	115,79 €
Beaumont-sur-Dême	CC Loir-Lucé-Bercé	103,97 €
Flée	CC Loir-Lucé-Bercé	103,48 €
Chenu	CC Sud Sarthe	87,09 €
Château-l'Hermitage	CC Sud Sarthe	84,46 €
Saint-Georges-de-la-Couée	CC Loir-Lucé-Bercé	76,70 €
Villaines-sous-Lucé	CC Loir-Lucé-Bercé	73,58 €
Marçon	CC Loir-Lucé-Bercé	69,33 €
Requeil	CC Sud Sarthe	65,80 €
Thorée-les-Pins	CC Pays Fléchois	63,75 €
Lavernat	CC Loir-Lucé-Bercé	55,54 €
Loir en Vallée	CC Loir-Lucé-Bercé	49,97 €
Courcelles-La-Forêt	CC Pays Fléchois	49,94 €
La Chapelle-d'Aligné	CC Pays Fléchois	49,37 €
Bazouges Cré sur Loir	CC Pays Fléchois	47,69 €
Oizé	CC Pays Fléchois	47,65 €
Mayet	CC Sud Sarthe	41,46 €
Yvré-le-Pôlin	CC Sud Sarthe	38,99 €
Mansigné	CC Sud Sarthe	38,63 €
Saint-Jean-de-la-Motte	CC Sud Sarthe	38,45 €
Luché-Pringé	CC Sud Sarthe	37,88 €
La Chartre-sur-le-Loir	CC Loir-Lucé-Bercé	34,48 €
Courdemanche	CC Loir-Lucé-Bercé	34,10 €
Pruillé-l'Éguillé	CC Loir-Lucé-Bercé	34,06 €
Pontvallain	CC Sud Sarthe	32,01 €
Vaas	CC Sud Sarthe	30,49 €

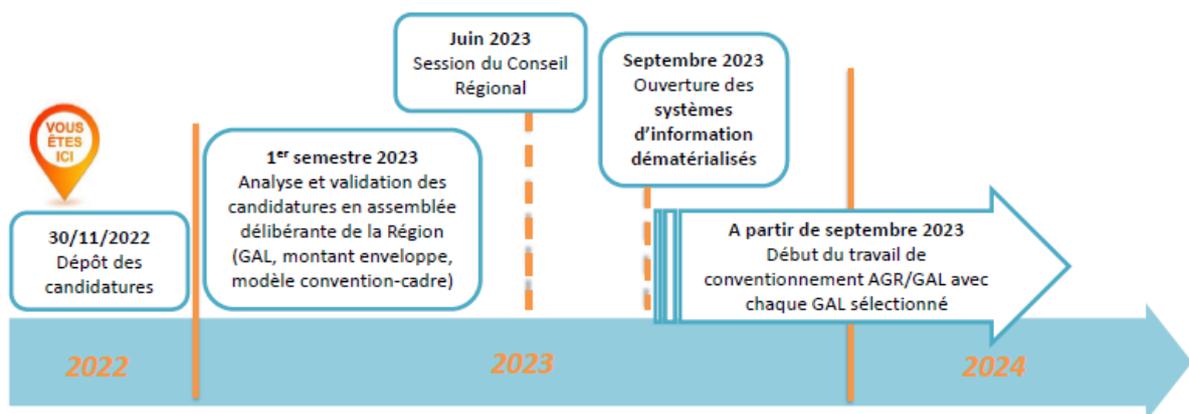


CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Le Lude	CC Sud Sarthe	29,11 €
Aubigné-Racan	CC Sud Sarthe	28,05 €
Lhomme	CC Loir-Lucé-Bercé	27,76 €
La Flèche	CC Pays Fléchois	27,40 €
Saint-Vincent-du-Lorouër	CC Loir-Lucé-Bercé	26,49 €
Le Grand-Lucé	CC Loir-Lucé-Bercé	26,45 €
Montval-sur-Loir	CC Loir-Lucé-Bercé	24,00 €
La Bruère-sur-Loir, Coulongé, Saint-Germain d'Arcé, Sarcé, Savigné-sous-le-Lude, Verneil-le-Chétif	CC Sud Sarthe	22,60 €
Beaumont-Pied-de-Bœuf, Chahaignes, Dissay-sous-Courcillon, Jupilles, Luceau, Montreuil-le-Henri, Nogent-sur-Loir, Saint-Pierre-de-Chevillé, Saint-Pierre-du-Lorouër	CC Loir-Lucé-Bercé	19,37 €
Clermont-Créans	CC Pays Fléchois	16,20 €
Arthezé, Bousse, La Fontaine-Saint-Martin, Lignon, Mareil-sur-Loir, Villaines-sous-Malicorne	CC Pays Fléchois	14,95 €

06 / Programmation 2023-2027

Le calendrier envoyé par la région est présenté.



⇒ **Un conventionnement avec chaque GAL priorisé** au regard de la situation d'avancement 14/22

- NB: La durée de conventionnement variera selon la prise en compte de mesures de simplification, la complétude de la candidature et la réactivité.

L'éligibilité des projets sur 23-27 commence au 1^{er} janvier 2023. Le dépôt des dossiers commencera en dématérialisé en septembre 2023. Il ne faut pas que le projet soit terminé (= la dernière facture payée) à la date de dépôt du dossier.

Une page internet va être créée sur le site du PETR afin d'expliquer à tous les porteurs de projets les dates d'éligibilité, les délais, ainsi que la liste des documents requis durant le cycle de vie d'un dossier LEADER.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Le plancher des aides LEADER pour les projets privés restent à 10 000 €, et un nouveau plancher de 30 000 € a été ajouté par la région pour les projets publics.

Fait à Vaas, le 18 janvier 2022.

Jean-Claude Boiziau

Président du GAL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small loop.